



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 04 DEC. 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
04 DEC. 2018

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP51-02/JM-rg

Objet: Question parlementaire N° 51 du 23 novembre 2018 de Madame la Députée Diane Aehm et de Monsieur le Député Laurent Mosar

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire nr 51 du 23 novembre 2018 des députés Mme Diane Aehm et M. Laurent Mosar

En réponse aux questions posées par les honorables députés, je me permets de me référer à une prise de position de JOIN publiée en date du vendredi 23 novembre 2018.

Dans sa prise de position, JOIN "(...) dément formellement qu'un bonus a été payé aux anciens dirigeants du Groupe Join en 2018. Il en est de même pour les exercices antérieurs." JOIN précise par ailleurs que "la partie variable prévue dans les contrats de travail des anciens dirigeants n'a jamais été mis en paiement, faute d'avoir atteint les objectifs fixés."

JOIN déplore également "l'acharnement du groupe parlementaire CSV" et en particulier "le risque de causer un sérieux préjudice à la renommée commerciale de l'entreprise".